



Permis de construire contesté

Par **FMLUPIN**, le **03/08/2016** à **12:24**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente en août 2015 pour un terrain à bâtir. Dans le compromis, il était indiqué que nous devions signer au plus tard le 28 février 2016, mais il manque la petite phrase indiquant que passé cette date, nous pouvons annuler l'achat.

Nous avons déposé notre demande de permis de construire qui a été acceptée par la mairie.

2 voisins ont contesté ce permis dans le délai légal, c'est-à-dire juste avant la fin des deux mois.

Voyant que notre projet s'éternise, que nous avons obtenu notre prêt et que donc nous payons notre assurance alors que nous n'avons encore débloqué aucun fonds, nous souhaiterions annuler notre achat. Evidemment le vendeur refuse.

Que pouvons-nous faire ? Légalement, pouvons-nous obliger le vendeur à annuler la vente ?

Merci d'avance pour vos conseils